



COMMISSION DES REGLEMENTS

Procès-Verbal N° 8 - Réunion électronique du 01-06-23

Présents : Mme Sylvie SCHOUWEY – Mrs Patrice ANTHONIOZ – Michel MONIOTTE - Michel RENAUD et Robert PRICAZ.

oooOOooo

→ Forfaits généraux

Dossier n° 21125367

Départemental 3 – Poule A : Vaux 2 -La Joux 3 du 28/05/23

Suite au forfait de La Joux 3 à Vaux les St Claude, l'équipe de La Joux 3 est déclarée forfait général. (Art 10 -1 règlement autour de la rencontre)

La Commission demande au secrétariat de débiter le compte de La Joux de 220 €. (forfait général dans les 3 dernières journées)

Dossier n° 21125383

Départemental 4 – Poule C : St Aubin 1 - Aiglepierre 2 du 28/05/23

Suite au forfait d'Aiglepierre 2 à St Aubin, l'équipe d'Aiglepierre 2 est déclarée forfait général. (Art 10-1 règlement autour de la rencontre)

La Commission demande au secrétariat de débiter le compte d'Aiglepierre de 180 €. (forfait général dans les 3 dernières journées)

Dossier n° 21118030

Départemental 5 – Poule A : Haut Jura 3 - Sirod 3 à 8 du 28/05/23

Suite au forfait de Haut Jura 3 contre Sirod 3, l'équipe de Haut Jura 3 est déclarée forfait général. (Art 10-1 règlement autour de la rencontre)

La Commission demande au secrétariat de débiter le compte de Haut Jura de 70 €. (forfait général dans les 3 dernières journées)

Les décisions de la Commission des Règlements sont susceptibles d'appel auprès de la Commission d'Appel du District, dans les formes et conditions prévues à l'article 44 des R.G. de la Ligue. Dans le cas de litige portant sur un match de Coupe, le délai est ramené à 48 heures.

Sylvie SCHOUWEY
Secrétaire de séance

MONIOTTE Michel
Président de la Cion